

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUIN 2024

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 20 juin 2024 à 20 heures dans la salle de la mairie de Saint-Amand commune déléguée de Saint-Amand-Villages en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal du mardi 28 mai 2024
- 2. Extension de la salle de convivialité de Placy-Montaigu
- 3. Admission en non-valeur
- 4. Voirie rue de la Gare
- 5. Bureaux de vote

<u>Présents</u>: GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - NEEL Nelly — GUERARD Christophe - BINET Marcel - PARCOIT Sylvia - HEREL Sylvie - SALMON Laurent - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - DELARUE Isabelle - DELAFOSSE Sandrine - PETIT Thierry.

Absents excusés et représentés : ROSET Guy pouvoir à LEBOUVIER Jean - LENOIR Yannick pouvoir à GOULHOT Gilles

Absents excusés: HAMOND Claude - CAILLOT Alexis - PAGNON Josiane - VAUTTIER Jean-Michel - DJABALI Laurette

Absents: GAUTIER Valéry - FOUCHARD Valérie - HEREL Stéphanie

Secrétaire de séance : BINET Marcel

Quorum atteint

20 h 05 début de séance

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU MARDI 28 MAI 2024.

Le procès-verbal du mardi 28 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

2-DELIBERATION 2024/049 - EXTENSION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DE PLACY-MONTAIGU

Monsieur Marcel BINET, maire délégué de Placy-Montaigu présente le projet d'extension de la salle de convivialité de Placy-Montaigu le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté
- **Autorise** le maire à solliciter l'autorisation d'urbanisme réglementaire et à lancer la consultation des entreprises.

3-DELIBERATION 2024/050 - ADMISSION EN NON VALEUR

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du courriel reçu du comptable public et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'admettre en non-valeur la somme de 1916,66 euros répartie comme suit :

Nom	Année	Titre	Montant
Madame A	2017	158	107,00€
Madame A	2017	329	152,00€
Madame A	2017	330	152,00€
Madame A	2017	413	152,88€
Madame A	2017	414	155,84 €
Madame A	2017	415	93,54€
Madame A	2017	428	264,36 €
Madame A	2017	428	64,58€
Madame A	2018	13	171,58€
Madame A	2018	57	165,12€
Madame A	2018	88	171,58€
Monsieur B	2019	21	32,76€
Monsieur B	2019	101	26,24€
Monsieur B	2019	440	67,98€
Monsieur B	2019	575	27,20€
Société A	2018	190	32,00€
Société A	2019	1609	32,00€
Société B	2020	909	48,00€

4-VOIRIE RUE DE LA GARE

Monsieur le maire informe le conseil que la voirie de la rue de la Gare est fortement dégradée et qu'il convient de procéder rapidement à sa réfection. Il donne lecture des 2 devis reçus, l'entreprise BOUTTE TP s'avérant la moins disante pour 35 948,40 € TTC.

Le conseil donne mandat au maire pour procéder aux travaux.

5-BUREAUX DE VOTE

Monsieur le maire donne la composition des 3 bureaux de vote du 30 juin 2024.

Fin de séance 21 h 30

Le maire, Jean LEBOUVIER Le secrétaire de séance, Marcel BINET